

7 ans et demi de prison pour celui qui a fait de Marin un handicapé à vie

écrit par Christine Tasin | 6 mai 2018



Une honte. Juges iniques. L'accusé encourait 15 ans de réclusion, il n'a eu que 7 ans et demi...

Quand on compare avec le pauvre homme qui a tiré sur son cambrioleur qui, pour la douzième fois venait le voler, et qui a pris 12 ans de prison... 12 ans pour une ordure récidiviste, en état de légitime défense. 7 ans et demi pour l'agresseur de Marin qui a voulu imposer la charia, interdire à un couple de s'embrasser, et a massacré Marin qui a voulu s'interposer.

Quand on compare avec le pauvre type qui avait juste mis des lardons dans une boîte aux lettres (6 mois de prison...) on pète les plombs.

Circonstance aggravante, l'agresseur de Marin avait déjà été interpellé, condamné... pour 18 faits délictueux.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/11/28/lagresseur-de-mar-in-etait-en-liberte-malgre-18-faits-delictueux/>

Il était libre comme l'air. Dans 3 ou 4 ans il sera à nouveau libre comme l'air. Libre de massacrer d'autres amoureux

s'embrassant sur les bancs publics, libre de massacrer d'autres courageux patriotes comme Marin.

Il avait 17 ans à l'époque des faits... 18 condamnations à 17 ans, quelle solution à part l'expulsion, la prison à vie ou carrément la balle dans la tête ? Quelle solution? Quelle chance infime y a-t-il pour que ce type tout à coup découvre le respect de l'autre, fût-il kouffar ? Quelle chance -énorme- y a-t-il pour que ce type passe à l'étape suivante et égorge un couple d'amoureux s'embrassant en pleine rue ?

La Croix essaie de nous faire pleurer sur... l'agresseur, de nous faire croire à un échange, à une rédemption de l'agresseur. On peut être sûr que si l'accusé avait été un jeune patriote, il serait condamné au maximum, à 15 ans, et aurait eu toute la presse contre lui.

« *La présidente les a laissés se parler tous les deux* », rapporte l'avocate de l'accusé, M^e Anne Guillemaut. Et ils se sont parlé comme deux jeunes de 20 ans, s'appelant par leurs prénoms. « *Un moment qui nous a tous envahis* », poursuit l'un des avocats de Marin, M^e Frédéric Doyez, à la sortie de l'audience.

Marin, l'étudiant agressé à Lyon, ou l'impressionnant récit d'une reconstruction

Des propos qui sonnent comme un aveu

Marin lui a dit « *tout le mal qu'il lui avait fait* ». Il lui a dit aussi « *qu'il essaierait de lui pardonner* », ajoute la mère de Marin, Audrey. Et des excuses ? « *Je ne pense pas que ce qui s'est passé soit vraiment excusable (...). Il y a peut-être des explications, mais pas d'excuses à ce qu'il s'est passé* », poursuit-elle.

Marin a demandé à son agresseur « *de changer de manière de vivre, de changer en prison* ». Ce dernier, qui était resté « *tétanisé* » selon son avocate depuis le début du procès – une attitude que la famille de Marin a vécue comme de l'indifférence, voire de la « *désinvolture* » – est alors sorti un peu de sa carapace.

Il y a eu comme un « *aveu* », quelque chose qui sonnait comme : « *J'ai détruit ta vie* ». « *Un moment de justice* », estime M^e Doyez.

Marin, pantalon et chemise bleus, était arrivé au bras d'une de ses proches quelques minutes avant de témoigner, **boitant, un bras replié sur la poitrine, des cicatrices visibles sur son crâne.**

Même si ses séquelles sont toujours difficiles à mesurer précisément, ce n'est plus le « Marin d'avant », comme lui-même l'explique sur la page Facebook « Je soutiens Marin ».

Mercredi, la cour d'assises a aussi entendu le témoignage du couple qui aujourd'hui n'est plus lié. Lui, 60 ans, habitant Lyon, elle un peu plus jeune de Vichy, venaient de se retrouver à la gare Part-Dieu. Ils s'embrassent. À ce moment-là, un jeune passe et lance : « *Vous pourriez faire ça à l'hôtel* ». « *Va te faire enc...* », répond l'homme.

Quatre opérations au cerveau

Marin intervient alors et réplique quelque chose comme « *Mais enfin, on a bien le droit de s'embrasser* ». S'en suit une altercation, puis un peu plus tard, dans le bus où Marin venait de prendre place, l'accusé lui assène trois coups à la tête avec une béquille sous les yeux de sa petite amie, qui le voit s'effondrer en sang.

Depuis ce 1^{er} novembre 2016, Marin a subi quatre opérations du cerveau et a passé de longs mois en centre de rééducation en Suisse.

Après les expertises médicales vendredi matin, viendront les plaidoiries. Puis le verdict, attendu vendredi dans la soirée.

L'agresseur est poursuivi pour « *violences avec usage ou menace d'une arme suivie de mutilation ou infirmité permanente* » et **encourt une peine de 15 ans de réclusion.**

Marin attend une réponse « *forte* » de la justice. Et, lui qui n'assiste pas à tout le procès en raison de son état de santé, sera présent ce jour-là : « *il veut entendre cette condamnation. C'est important pour lui* », confie sa mère.

<https://www.la-croix.com/France/Justice/Marin-letudiant-agresse-Lyon-essayer-pardonner-agresseur-2018-05-04-1200936636>